



Explications précises sur demande d'un délais de grace

Par **nadou07**, le **17/02/2015** à **10:44**

Bonjour,

Je voudrais savoir si quelqu'un peut me donner des explications précises sur la demande d'un délais de grace, on me dit que cela ne nécessite pas d'avocat mais l'assignation complexe?

Merci par avance de vos réponses.

Par **Juriste74**, le **17/02/2015** à **10:54**

Bonjour,

Pour des explications précises sur la question, voir ici :

<http://www.cbanque.com/credit/delai-grace-paiement.php>

Ou ici :

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/quand-demande-dela-is-grace-fondee-11145.htm>

Dans quel cadre s'inscrit votre demande ? Simples renseignements ou vous êtes confronté à un problème d'impayés ?

Par **nadou07**, le **17/02/2015** à **12:02**

Ma demande s'inscrit dans le fait que je ne peut pas faire de rachat de crédits car surendettement et ne peut pas faire un dossier banque de France car profession libérale donc je vois que cette solution,pas d'impayés pour le moment.

Par **nadou07**, le **19/02/2015** à **09:22**

bonjour,concretement qui peut m'aider pour faire une demande de delais de grace?
cordialement

Par **Juriste74**, le **19/02/2015** à **14:58**

Bonjour,

Tout dépend du montant de chacune de vos dettes et de vos créanciers.

Avez-vous déjà tenté de demander des échelonnements à vos créanciers respectifs par courrier ?

Saisir un juge pour faire une demande de délai de grâce n'aurait aucun sens si vous n'avez pas encore tenté la voie amiable.

Si vous souhaitez des conseils plus précis, et dans un cadre plus confidentiel, je vous invite à vous rapprocher de la Maison du Droit et de la Justice la plus proche. Des avocats pourront répondre à vos questions sur les démarches à envisager, et ce gratuitement.